

L'EXPÉRIENCE DIPLÔMÉE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE, ACCÉLÉRATEUR DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou un titre, sans nécessairement avoir à suivre une formation.

• POUR QUI, À QUELLES CONDITIONS ?

La VAE s'adresse à tous, sans conditions de niveau, d'âge ou de statut. Pour déposer une candidature, il faut justifier d'une expérience d'au moins trois ans, en durée cumulée, en lien direct avec le diplôme visé. Sont prises en compte les expériences exercées en tant que salarié, non salarié (agriculteur, artisan, commerçant, ...) ou bénévole (activité syndicale, associative).

• POUR OBTENIR QUELS DIPLÔMES ?

Les certifications délivrées par une VAE sont les mêmes que celles délivrées par une formation, et ont la même valeur. La VAE s'applique à un grand nombre de certifications, de tous domaines, du niveau CAP à ingénieur, inscrites dans un répertoire national (www.cncp.gouv.fr) :

- Diplômes ou titres de ministères : Éducation nationale - Enseignement supérieur et recherche - Emploi - Affaires Sociales, Santé - Agriculture - Jeunesse et Sports - Culture, ...
- Titres d'organismes de formation et d'organismes consulaires.
- Certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles.

• DE L'EXPÉRIENCE AU DIPLÔME, EN 4 OU 5 ÉTAPES : un parcours balisé, ne négligez aucune étape !

1	2	3	4	5
Information, choix du diplôme	Candidature	Rédaction du dossier Accompagnement	Évaluation par le jury	Si validation partielle
Contactez un Point Relais Conseil pour : - vous informer et vérifier la faisabilité du projet, - vous aider à choisir la certification, - vous orienter vers l'organisme valideur. Ce service est gratuit	Dans un formulaire de candidature, vous listez vos activités en relation avec le diplôme visé, et joignez des justificatifs. Le valideur vous indiquera si votre demande est recevable.	Dans ce dossier, vous décrivez de façon détaillée vos expériences. Un accompagnateur peut vous aider à constituer le dossier, à vous préparer à l'entretien avec le jury, voire à la mise en situation. Cette étape vous demande implication et disponibilité.	Un jury évalue les compétences acquises durant votre expérience, à partir de votre dossier, d'un entretien, éventuellement d'une mise en situation professionnelle. Il se prononce sur une validation totale, partielle, ou un refus.	Vous avez 5 ans pour acquérir les compétences manquantes, par formation ou complément d'expérience. Vous pourrez être conseillé sur les moyens à mettre en place pour obtenir le diplôme en totalité.

• AVEC QUEL FINANCEMENT ?

Diverses prises en charge sont possibles :

- Salariés du privé et agents de la fonction publique : Congé individuel VAE, Plan de formation, sur initiative de l'employeur avec consentement du salarié, ou Droit individuel à la formation (DIF).
- Non-salariés : prise en charge par l'organisme collecteur.
- Salariés, non salariés et agents contractuels de la fonction publique, ne disposant d'aucun autre financement : accompagnement financé par le Conseil Régional.
- Demandeurs d'emploi : financement par Pôle emploi ou le Conseil Régional.

Dans certains cas, une participation individuelle pourra être demandée.

Pour tous contacts (Points Relais Conseil, valideurs...) :

- N° vert : 0 800 800 814
- Site VAE en Lorraine : www.inffolor.org/vae



LES BONNES RAISONS DE FAIRE UNE VAE

Au-delà de la reconnaissance personnelle et sociale, la VAE est l'opportunité de valoriser et certifier ses compétences, pour :

- évoluer dans l'entreprise,
- renforcer son employabilité,
- sécuriser son emploi,
- faciliter une mobilité ou une reconversion,
- se réinsérer de façon plus stable.

• LA VAE PEUT ÊTRE UTILE POUR DIFFÉRENTES RAISONS : ILS ONT TENTÉ L'EXPÉRIENCE, ILS EN TÉMOIGNENT

- **acquérir une reconnaissance personnelle** : vous avez quitté l'école trop tôt, sans diplôme, ou avec un niveau trop faible,
- **faire reconnaître vos compétences**, lors d'une recherche d'emploi :
 - > vous avez été licencié avec une longue expérience,
 - > vous recherchez un emploi plus stable ou correspondant mieux à vos capacités.
- **savoir où vous en êtes** : vous avez évolué dans l'entreprise, vos compétences sont en décalage avec votre niveau de formation,
- **valider votre nouveau profil** : vous vous êtes formé sur le tas, votre métier est sans relation avec votre formation d'origine,
- **confirmer votre statut** : vous dirigez des gens plus diplômés que vous, vous voulez être mieux armé et légitimer votre fonction,
- **faciliter une promotion** : vous n'avez pas de diplôme correspondant à vos responsabilités, votre évolution est ralentie,
- **vous présenter à des concours** qui exigent un diplôme,
- **améliorer votre niveau de qualification** : la VAE vous permettra de gagner du temps dans votre projet de formation
- **vous prémunir de risques à venir** : l'entreprise évolue, la réglementation change, on ne sait pas de quoi demain sera fait...



«Avant, je loupais toujours les entretiens d'embauche. Maintenant je suis très sûr de moi. Ça n'a jamais été aussi clair que depuis que j'ai fait mon dossier de VAE».

«Un travail sur soi extrêmement positif, qui permet de se rendre compte du chemin parcouru».

«La VAE, c'est très riche, ça donne du tonus, on ouvre continuellement des portes».

«Au départ, ça m'a fait peur. Mais en fait, la VAE apporte une forte gratification personnelle. La satisfaction est à la hauteur des efforts consentis».

«La VAE m'a donné un élan, une motivation supplémentaire, et m'a amené à croire en mes possibilités».

«C'est mieux qu'un diplôme, c'est la reconnaissance de votre expérience, et de vos compétences dans un domaine précis».

«La VAE m'a permis de passer ce diplôme que je n'aurais jamais pu obtenir autrement. J'avais essayé de l'obtenir par correspondance sur un an mais j'avais échoué ... Je ne me voyais pas aller au cours tous les lundis avec une vie de famille. La VAE a été ma voie de secours, et va changer mon avenir professionnel».

«La VAE m'a permis de me situer, de donner une valeur à mon travail. La démarche a aussi permis de révéler certaines de mes compétences à l'entreprise».

«Avec le BAC Pro obtenu par VAE, je peux envisager plus sereinement l'avenir car si un jour je dois chercher un emploi dans une autre entreprise, je serai mieux armé. J'envisage d'ailleurs prochainement de faire un dossier pour un BTS».



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle de Lorraine